

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif. La présente note répond à cette obligation afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'exécution du budget donne lieu, l'année suivante, à la présentation d'un compte administratif qui est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires et doit être voté par l'assemblée délibérante.

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Septèmes les Vallons s'emploie à être au plus près des administrés septémois. Les personnes fragilisées, en situation de précarité économique ou d'exclusion sociale font l'objet d'une attention particulière.

En 2021, l'équipe du CCAS a été encore fortement mobilisée sur les accompagnements liés à la crise sanitaire (davantage de demande de téléassistance et de portage de repas pour favoriser le maintien à domicile, appels téléphoniques, organisation logistique de la vaccination...)

Le CCAS est doté d'un budget autonome et des moyens humains de la Ville.

En 2021, le Conseil d'administration du CCAS s'est réuni à 4 reprises et a adopté 12 délibérations.

Les recettes ont été réparties de la manière suivante :

Recettes	Réalisé 2021
RESULTAT ANNEE N-1	
002- Résultat de fonctionnement	56 342,80 €
COMMUNE	
74 – Subvention communale	50 120,00 €
70 – 1/3 produit de la vente de concession	10 257,33 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	
74 – Subvention mesures ASELL (logement)	46 674,00 €
74- Subvention pour dossiers département	4 604,00 €
ETAT	
74- Subvention pour le CAES	3 530,00 €
SENIORS	
70- Restauration seniors	6 945,60 €
70 - Téléassistance	10 772,00 €
DIVERS	
77 – Remboursement CAP	50,00 €

Les dépenses du CCAS sont essentiellement liées aux aides facultatives délivrées :

Aides facultatives	Réalisé 2021
ENFANTS	
60 - La restauration scolaire	9 296,25 €
60 - La restauration des enfants de réfugiés	1 752,50 €
65 - Les centres de loisirs	998,40 €
62 - Noel des enfants	1 369,07 €
65 - Classe découverte	0,00 €
65 - Transport étudiant	2 180,00 €
FAMILLES	
65 - Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP)	15 000,00 €
65 - Secours d'urgence	14,80 €
62 - Cotisations	993.60 €
SENIORS	
65 - Aide au chauffage	17 995,00 €
62 - Colis de Noel	19 868,00 €
60- Restauration seniors	8 469,50 €
61 - Gratuité transport	15 185,80 €
61 - Portage de Repas	27 523,80 €
62 - Repas des Seniors	
61 - Téléassistance	10 864,00 €
DIVERS (cotisations, documentations,...)	
	603,40 €

L'analyse de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2021 permet de constater que l'ensemble des accompagnements mis en place sur décision de l'assemblée délibérante du CCAS a été maintenu au cours de l'exercice.

Le résultat de fonctionnement cumulé s'élève à 57 181,61 euros. Il sera repris au Budget Primitif 2022

Synthèse du Compte Administratif 2021			
	Dépenses de Fonctionnement	Recette de Fonctionnement	Dont subvention Ville
	132 114,12	189 295,73	50 120,00